

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Cinieri, M. Foulon, M. Lazaro, M. Vitel, M. Ginesy, M. Morel-A-L'Huissier, M. Mathis,
M. Siré, M. Decool, M. Quentin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Degallaix

ARTICLE 5 SEXIES

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« 1° et la a du 3° du I entrent »

les mots :

« I entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Toutes les mesures prévues en matière de lutte contre le tabagisme de ce texte entrent en vigueur au 20 mai 2016.